

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

Date de convocation : 20 avril 2016

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, CAPOZIO Marie, DEVEY Annie, LEHR Claude, BUBENDORFF Jean-Luc, D'AMICO Lucette, FONT Christine, GEORGES Mathilde, GOETTELMANN Sylvie, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : GUTHLIN Daniel.

Pouvoir : GUTHLIN Daniel à JUCHS Bernard.

ORDRE DU JOUR

1. Éclairage public rue de Kembs – Devis SODIELEC
2. Travaux ONF
3. Projet pédagogique structure périscolaire
4. Règlement intérieur périscolaire
5. Convention mise à disposition personnel au SIAEP
6. Adhésion UDBA
7. Action sociale au profit des agents communaux
8. Création poste adjoint technique
9. Rapport des commissions – Travaux des agents
10. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU DU 21 mars 2016

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mars 2016.

POINT 01 : ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE KEMBS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les discussions de la dernière réunion qui portaient sur le choix du conseil concernant l'amélioration de l'éclairage public en commençant par l'axe principal du village.

Il soumet un devis des établissements SODIELEC de BISEL pour la mise en place de 3 candélabres rue de Kembs pour un montant de 7185.48 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette mise en place et impute la dépense au budget 2016.

POINT 02 : ONF - PROGRAMME D' ACTIONS 2016

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du programme d'action transmis par l'Office national des Forêts pour 2016, à savoir :

TRAVAUX SYLVICOLES :

Comprenant cloisonnement, intervention en futaie, traitement des bois de chauffage : 2150 € HT soit 2580 € TTC.

PRESTATION D'ATTRIBUTION DES LOTS DE FONDS DE COUPES :

Traitement des lots de bois de chauffage comprenant la matérialisation, le dénombrement et la réception : 336,00 € TTC.

TRAVAUX PATRIMONIAUX 2016 :

Assistance technique à donneur d'ordre pour les travaux sylvicoles : 240 ,00 € TTC.

POINT 03 : PROJET EDUCATIF ALSH ET PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet éducatif de la structure périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement élaboré par l'équipe d'animation et validée par la commission Périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, accepte ce projet éducatif.

POINT 04 : REGLEMENT INTERIEUR ALSH et PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Périscolaire, en collaboration avec l'équipe d'animation, souhaite porter quelques modifications au règlement intérieur du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, valide le règlement intérieur du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement tel que présenté.

Un exemplaire du règlement sera annexé à la présente délibération et transmise au service de la sous-préfecture.

POINT 05 : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention de mise à disposition de personnel au SIAEP pour une durée de 6 mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activités notamment pour la réalisation de plan du réseau et pour finaliser une formation de la secrétaire du SIAEP, Madame WEISS, par Monsieur LITZLER Mathieu, notre secrétaire.

Cette mise à disposition se fera sur une base de 22 heures par semaine sur une durée de 6 mois. Le SIAEP se verra facturer par la commune le salaire et les charges proportionnellement sur la base du salaire versé par la commune.

La convention, faute de renouvellement avant le 31 décembre 2016, prendra fin de fait à cette date.

POINT 06 : ADHESION UDBA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion à l'association l'Union Départementale du Bénévolat Associatif pour 9 associations de notre commune. Cette adhésion offre de nombreux avantages (formations, réduction du tarif SACEM, aide juridique...) et s'élève à 30 € par association pour notre commune dans le cas d'une adhésion groupée au lieu de 46 € si adhésion individuelle de chaque association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler comme les années précédentes cette adhésion à l'UDBA pour un montant de 270 € et impute la dépense au Budget 2016.

POINT 07 : ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire comme les années précédentes, le versement d'un chèque cadeau de 50 € à l'ensemble du personnel communal (13 personnes) au titre de l'action sociale communale.

Cette somme versée au personnel regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer directement ou indirectement les conditions d'emploi, de travail et de vie.

Le montant de cette dépense, à savoir 650 €, est imputé au Budget 2016.

POINT 08 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal (ou de l'établissement) ;

Vu le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet avec effet au 21 mai 2016.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Ce poste pourra être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26.1.1984.

La création de ce poste, est devenue nécessaire afin de pallier aux divers travaux à réaliser notamment au niveau de l'entretien des espaces verts.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

POINT 09: COTISATIONS ASSOCIATIONS DES MAIRES DU HAUT-RHIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la cotisation à l'association des Maires du Haut-Rhin qui s'élève à 521,69 € pour 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au paiement de cette cotisation et impute la dépense au budget 2016.

POINT 10 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

PLU : Réunion pour l'élaboration du projet du règlement. Prochaines réunions 2 et 9 mai 2016.

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION

01/05 : concert musique classique à l'église 17h30

03/05 : sortie Filature à 20h

14 et 15/05 : week-end autour du Livre à la salle des fêtes par l'association Art Humanitaire

22/05 : repas asperges à la salle des fêtes par l'association Les Amis de Lauzun

21/06 : fête de la musique à partir de 18h dans la cour de l'école puis dans le jardin du presbytère

10/09 : concert de rentrée offert par la commune du groupe latino-américain soirée « Quintosuyo » à la salle des fêtes à 20h30

COMMISSION ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION

1^{ère} réunion de la commission pour l'élaboration du bulletin municipal annuel.

L'Opération Haut-Rhin Propre s'est déroulée le 23/04.

Haie végétale rue de Kembs (RD 6 Bis I) : rencontre avec le Département pour accord.

Réserve de chasse : contrat entre le CSA et un agriculteur pour l'entretien annuel de la parcelle.

Chalet Riegger : rencontre avec les propriétaires de la parcelle voisine concernant les contraintes et désagréments de l'utilisation de la parcelle du chalet Riegger. La commission réfléchit à la mise en place d'une clôture sur la parcelle.

COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS

Réunion commission pour diagnostic éclairage public le 06/05 à 15h30.

REUNION GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations)

La compétence de la gestion des milieux aquatiques et des cours d'eau est transférée aux communes ou communauté des communes par le Département. Cette compétence sera transmise à des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) créés à cet effet par les communes adhérentes. Dans notre cas, l'EPAGE devrait comprendre 35 à 40 communes.

TRAVAUX DES AGENTS COMMUNAUX

Confection et pose d'un hôtel à hirondelles rue de Bâle à côté de la place de jeux avec 49 nids à hirondelles et 2 nichoirs pour les chauves-souris.

Raccordement à l'eau de l'atelier communal de la salle des fêtes pour permettre le nettoyage des machines.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

NOM	Prénom	Qualité	Signature	Observation
JUCHS	Bernard	Maire		
BRISSIEUX	Yann	Adjoint au Maire		
DEVEY	Annie	Adjointe au Maire		
LEHR	Claude	Adjoint au Maire		
CAPOZIO	Marie	Adjointe au Maire		
BUBENDORFF	Jean-Luc	Conseiller municipal		
D'AMICO	Lucette	Conseiller municipal		Absente excusée
FONT	Christine	Conseiller municipal		
GEORGES	Mathilde	Conseiller municipal		Absente excusée
GOETTELMANN	Sylvie	Conseiller municipal		
GUTHLIN	Daniel	Conseiller municipal		Absent excusé
KESSLER	Evelyne	Conseiller municipal		
OTT	Gérard	Conseiller municipal		
SCHERRER	Maurice	Conseiller municipal		
SEEL	Robert	Conseiller municipal		